

## Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue **le lundi 24 juillet 2017**, à la salle des Comités de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 18h00.

Sont présents, le Maire, Louis Veillon, la conseillère Diane Rypinski Marcoux, les Conseillers, André Ducharme, Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume. La conseillère Édith Smeesters est excusée. Tous les membres du Conseil présent ont reçu l'avis de convocation dans les délais requis par la loi.

La séance est présidée par le Maire Louis Veillon. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. Malgré trois avis publics, aucun citoyen assiste à l'assemblée.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES**

Le Maire, Louis Veillon, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2017 07 25

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michael Laplume  
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

#### **ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire 24 juillet 2017 à 18 heures**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2016 ;
4. Dépôt du rapport du vérificateur et adoption des états financiers vérifiés pour 2016 ;
5. Période de questions ;
6. Fermeture de l'assemblée.

**Adopté.**

### **3- Présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2016**

Une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2016 est faite par monsieur Shawn Frost, comptable agréé, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, aux membres du Conseil municipal.

2017 07 26

### **4- Dépôt du rapport du vérificateur et adoption des états financiers vérifiés pour 2016**

Le Directeur général secrétaire trésorier, Monsieur Thierry Roger, dépose le rapport du vérificateur et les états financiers vérifiés pour l'année 2016, tel que prévoit l'article 176.1 du Code municipal.

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2016 ont été faites par monsieur Shawn Frost, comptable agréé, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, lors de la séance de travail précédent la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

il est proposé par Diane Rypinski Marcoux  
et résolu

**D'ADOPTER** les états financiers vérifiés pour 2016, tels que présentés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés.

**Adoptés.**

**5- PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucun citoyen n'étant présent, cette période n'est pas utilisée.*

**6- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michael Laplume et résolu que la séance soit levée à 18h50.

Le tout respectueusement soumis,

---

Louis Veillon  
Maire

---

Thierry Roger  
Directeur général secrétaire trésorier

*Je, Louis Veillon, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*